



N° 22
JUIN 2018

ADCGG 13

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13



BULLETIN DE LIAISON

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE

SAISON 2017/2018

LOUP : QUAND LE SÉNAT S'EN MELE AUSSI

Le Sénat est doté d'une commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, qui s'est penchée sur la problématique du loup. Un rapport et une série de 15 propositions ont été récemment publiés. Certaines visent à éduquer (?) le loup. Dans ce but sont préconisées l'utilisation des cartouches à gros sel, des pièges non mutilants pour les capturer, et bien sur des colliers GPS sur les loups capturés pour mieux comprendre le fonctionnement du loup. Les américains ont plus de 18 ans de recul quant aux pièges, et disent que la seule solution est la capture à partir d'un hélicoptère (fléchette anesthésiante), mais que les coûts sont très élevés, plus ceux des colliers.

Les sénateurs ne paraissent pas informés de cela, ni du fait que le Parc du Mercantour a mis 4 ans, de 2007 à 2011, pour capturer 4 loups, 2 par pièges au sol, 2 par hélicoptère, et les équiper de colliers GPS. Deux personnes temps plein ont été alors engagées pour le suivi GPS, qui s'est avéré souvent inopérant en fonction du relief. Et au bout de 2 ans, les loups ont disparu des écrans, et l'expérience a été arrêtée.

Il vaudrait donc mieux abandonner la capture par pièges au sol non mutilants. Ne restent plus que les cartouches à gros sel, mais auront-elles un effet pédagogique appréciable sur le loup ?

En attendant, la croissance 2017 du loup est de 23%. Si ce taux persiste, il faut s'attendre à compter plus de 1000 loups à l'issue de ce nouveau Plan Loup.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 21

Page

Loup: QUAND LE SÉNAT S'EN MELE AUSSI.	1
LE BREVET GRAND GIBIER 2018	2
ATTENTION AU FICHER FINIADA	3, 4
FORMATION AU TIR	5
LES CANNES DE PIRSCH	6, 7, 8, 9
A PROPOS DU PLAN LOUP 2018/ 2023	10

LE BREVET GRAND GIBIER 2018

23 candidats sont retrouvés le 28 Avril pour le Brevet 2018, présidé cette année de Nicolas PAGÈS, président de l'ADCGG du Gard (et organisateur des Journées Nationales 2018).

On comptait cette année 2 archers et 21 carabines.

La formation et les examens ont eu lieu à Auriol, dans les salles associatives de l'espace Plumier, et les épreuves de tir se sont déroulées au Tir Club Ciotaden, comme d'habitude.

14 candidats ont obtenu la médaille d'Or, et 2 la médaille d'Argent.

6 candidats sont en échec, dont 4 sur des questions éliminatoires.

Un candidat en échec et un Argent sont allés se rattraper au Brevet de Brignoles le 9 Juin.

Le premier a réussi l'argent, le second a transformé son Argent en Or.

Voici, par ordre de mérite, les noms des candidats qui ont réussi :

OR Carabine :

Colin Ludovic
Colombini Thierry
Cordier Bernard
Trompat Dominique
Fallah Edgar
Latil d'Albertas Olivier
Fery Loïc
Durbec Yoann
Hernandez Daniel
Patin Frédéric
Villard Éric
Benedetti Guillaume
Fransquin Marc
Tavera Marc

Argent Carabine :

Oprandi Loïc
Durif Marc

Et à Brignoles :

Durif Marc : Or carabine
Verger Robert : Argent carabine.

Au final, 15 Or et 2 Argent.

ADCGG 13

ATTENTION AU FICHIER FINIADA

Le fichier national FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes) a été institué par la loi de sécurité intérieure.

Ce fichier recense toutes les personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes sur la base de critères définis par l'article L 312-6 du Code de la Sécurité Intérieure. Les critères d'inscription au FINIADA relèvent soit de décisions administratives préfectorales, soit de décisions judiciaires.

De décisions administratives préfectorales :

- Personnes dont le comportement laisse craindre une utilisation de ces armes, dangereuse pour elles-mêmes ou pour autrui
- Personnes dont le comportement ou l'état de santé présente un danger grave pour elle-même ou pour autrui, ou pour des raisons d'ordre public ou de sécurité des personnes.

De décisions judiciaires :

- Personnes dont le bulletin n° 2 du Casier Judiciaire mentionne une condamnation liée à une liste d'infractions déterminée (très longue), ou retrait du permis de chasse. Absence de déclaration de détention d'arme.
- Personnes condamnées à une peine d'interdiction de détenir ou de porter une arme soumise à autorisation ou condamnées à la confiscation d'une ou de plusieurs armes dont elles sont propriétaires ou dont elles ont la libre disposition, dont le retrait du permis de chasser avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis. Ces dispositions sont applicables aux faits commis à compter du 8 mars 2012.

En pratique, il faut savoir que les infractions assimilées à un délit entraînent une inscription automatique au fichier. Quelques exemples :

- grand excès de vitesse.
- bagarre après laquelle un des participants porte plainte.
- menaces à une personne qui va ensuite porter plainte.
- violences conjugales.
- violences volontaires.
- rébellion avec armes.
- enregistrement ou diffusion d'images de violence.
- harcèlement.
- menaces.
- blanchiment.
- entrave à l'exercice des libertés d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation.

La liste est interminable, toutes les formes de violence physique ou morale sont concernées.

Ce fichier ne peut être consulté que par un armurier ou la Fédération des chasseurs, et seulement pour un nom donné.

Cette consultation est obligatoire pour tout achat d'arme ou demande de permis.

ATTENTION AU FICHIER FINIADA (suite)

L'inscription au fichier s'accompagne en règle de la peine de confiscation des armes en possession, et interdit la validation du permis de chasse.

Il est important de savoir que cette inscription a pu être faite à l'insu de l'intéressé. Ainsi, par exemple, un grand excès de vitesse (20 km de plus que la vitesse autorisée) va entraîner votre inscription au FINIADA, même sans que vous soyez prévenu. La demande de permis ou une démarche d'achat d'arme fera découvrir l'inscription : finie la chasse et confiscation de toutes vos armes!

Quant à se faire désinscrire, c'est difficile et cela nécessite en général le recours à un avocat. A noter qu'à l'expiration d'une peine, la désinscription du fichier n'est pas automatique et il est parfois nécessaire de la demander.

En cas de décision préfectorale, la requête doit être formulée auprès du Préfet.

FORMATION AU TIR

L'expérience a montré que la très grande majorité des chasseurs ne connaissent pas les principes fondamentaux du tir, ce qui explique les scores médiocres obtenus par les candidats au Brevet, tant sur cible fixe que sur cible mobile. De même le ratio moyen de 6 à 7 balles tirées pour une pièce de grand gibier prélevée vient confirmer la chose.

Effectivement, il n'existe pas de formation au tir en France, y compris lors de la préparation au permis de chasse, ce qui est regrettable. L'abolition du service militaire obligatoire a également contribué à cette carence. Nous avons oublié que de 1802 à 1893 existaient, pour les écoliers, les bataillons scolaires et l'apprentissage du tir à 50 mètres (avec des 6 mm).

Quant aux conscrits, ils étaient formés au tir jusqu'à 1.000 mètres, cela jusqu'en 1920, puis au tir à 300 mètres. Toute culture ou enseignement du tir a ensuite disparue.

C'est pourquoi l'ANCGG a voulu rétablir, pour ses membres, une formation au tir.

Dans chaque ADCGG, des responsables du Brevet, volontaires, sont allés ou vont aller suivre un stage de formation au tir moyenne distance de 48 heures. Le stage est organisé par un professionnel issu des formateurs des tireurs d'élite militaires. Ce stage couvre aussi bien l'instruction au tir que la pédagogie et le coaching. Côté tir, les tirs s'échelonnent de 25 à 200 mètres, avec même des tirs à 200 mètres yeux fermés !

2 responsables de notre ADCGG13 ont suivi ce stage à Fréjus, il ya bientôt un an.

A partir de ce stage, ils ont développé une formation théorique et de tir à sec, dont ont bénéficié les candidats 2018. En effet, il n'a pas été possible pour le moment d'organiser la partie pratique à La Ciotat.

Il faut savoir que les moyennes nationales des résultats de l'épreuve de tir au Brevet sont les suivants :

Tir sur cible fixe : note moyenne 19 (sur 25), et 25% des candidats font moins de 15.

Tir sur cible mobile : note moyenne 13,7 (sur 25), 65% des candidats font moins de 15.

Nous avons voulu comparer les résultats sur cible fixe de 2017 (pas de formation) et de 2018 (formation théorique) :

2017 : note moyenne 18, pourcentage de notes entre 20 et 25 : 32%

2018 : note moyenne 22, pourcentage de notes entre 20 et 25 : 73%

Cette comparaison paraît bien démontrer l'effet positif de la formation au tir, même si elle n'a été que théorique.

En fonction des possibilités ou disponibilités offertes par les différents stands de tir des BdR (pas seulement La Ciotat), nous allons nous efforcer d'organiser des stages théoriques et pratiques d'une durée d'une journée, pour nos membres et nos futurs candidats.

La demande paraît forte, le besoin de la formation au tir est réel, et bien ressenti par les chasseurs.

Ces stages seront mis en œuvre dès que les stands de tir adéquats auront été définis.

Ces stages ne pourront accueillir que 2 groupes de 5 personnes chaque fois.

Il est demandé aux personnes intéressées de s'inscrire auprès de notre Secrétaire, Rolland FIGUERAS, par e-mail de préférence : rolland.figueras@orange.fr.

LES CANNES DE PIRSCH

(A la demande de certains, nous reproduisons l'article du Dr Pierre Journeux, paru dans le dernier GRANDE FAUNE)

Élément de base dans l'équipement du chasseur à l'approche, la canne de pirsch répond à la nécessité d'un appui stable de l'arme pour un tir précis et sûr à distance.

En ce sens, le fourquin de l'arquebuse à mèche de l'an 1450 pourrait être considéré comme l'ancêtre de la canne de pirsch. Il subsistera avec l'arrivée des arquebuses à rouet, et deviendra la fourquine des premiers mousquets après 1525. En 1956 la légalisation du tir d'été du brocard, impulsée par l'ANCGG, donnera son essor à la chasse silencieuse individuelle, et, actuellement, le tir d'été ne compte plus ses adeptes. Ouvrant ainsi un marché à la fabrication industrielle de la canne de pirsch, avec, au départ, des modèles à 1, 2, ou 3 pieds correspondants à 1, 2, ou 3 montants, offrant 1 seul point d'appui pour la longuesse ou le fut de l'arme.

Mais depuis plusieurs années, des cannes offrant deux points d'appui pour l'arme, un pour la longuesse ou le fut, l'autre pour la crosse, à 2 pieds et quatre montants, sont fabriquées en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie et Pologne. La marque française (4 Stable Stick) en propose trois versions: bush, light, mountain, (plus la Montéria à 1 pied et 2 montants). Il existe également des modèles 2 appuis à 3 pieds et 5 montants. L'offre actuelle comportant une multitude de modèles différents, il n'est pas évident de faire d'emblée le meilleur choix.

Trois catégories

En appelant pied toute extrémité de la canne reposant au sol, on peut distinguer trois catégories principales: les monopodes, les bipodes, et les tripodes.

Chacune de ces trois catégories comporte plusieurs types différents:

- télescopique: 2 ou 3 brins coulissent les uns dans les autres, et se bloquent au niveau désiré par des bagues de serrage ou des clapets: la hauteur de visée est réglable, l'adaptation à un terrain irrégulier est possible.

- télescopique automatique: l'appui sur une gachette libère le déploiement du ou des pieds le temps que dure l'appui: la hauteur de visée est ainsi facilement réglable, l'adaptation automatique à la déclivité ou aux différences de niveau du terrain est appréciable. Mais ces modèles sont plus lourds.

- non réglable en hauteur. Montants de longueur fixe. Il s'agit là en général de bipodes, pour le tir debout, l'écartement des 2 pieds pouvant permettre d'ajuster la hauteur.

Enfin chaque catégorie peut se décliner en deux versions: sans ou avec support de crosse.

- sans: un seul support, pivotant ou non, est l'appui de la longuesse ou du fut.

- avec: un support de longuesse ou de fut, plus un support de crosse. La stabilité est là remarquable, et peut être absolue, selon le nombre de pieds.

Mais considérer le nombre de montants paraît maintenant plus judicieux que de considérer le nombre de pieds.

Nous avons alors 5 catégories: les cannes à 1, 2, 3, 4, ou 5 montants:

Celles à 1, 2, ou 3 montants sont les modèles traditionnels télescopiques, simples ou automatiques.

Celles à 4 ou 5 montants sont les modèles à support de crosse.

ADCGG 13

Que demander à une canne de pirsch?

D'abord elle doit offrir un appui stable pour un tir ajusté à distance.

Ensuite elle devra : être à la fois légère pour le transport, facile à déployer sur le terrain malgré les différences de niveau et la végétation, réglable en hauteur (pour des tirs debout, à genoux, assis, et même assis au sol), offrir des possibilités de modifier la visée en site et/ou en azimut, le tout aussi rapidement et discrètement que possible, et, parfois, pouvoir se déployer à l'avance (affût).

Aucun des modèles existants ne satisfait à ces sept requêtes à la fois. Il faut donc arriver au meilleur compromis en fonction de sa pratique et des caractéristiques de son territoire de pirsch.

L'ajustement de la hauteur de visée, élément majeur, s'obtient par le réglage de la longueur du ou des pieds au repos. Cet ajustement, qui dépend de la taille du chasseur, est un préalable à l'utilisation. Le réglage au repos est correct quand l'appui arrive à hauteur du menton ou des lèvres. Pour les modèles non réglables, destinés au tir debout, l'inclinaison ou l'écartement des pieds, plus ou moins facile selon la végétation, permet ce réglage jusqu'à un certain point. Il faut ici rappeler qu'un bon tir, précis, nécessite que la position du tireur soit confortable. Un tir dans une position inconfortable est rarement réussi.

Les monopodes et les bipodes à 2 montants doivent être utilisés en opposition pour une meilleure stabilité: la canne n'est pas tenue verticale, mais inclinée vers le tireur, lui-même légèrement penché en avant vers la canne, et l'arme appuyée sur son support.

Les cannes à 1 pied:

2 modèles:

- le classique à 1 montant, automatique ou non, est le plus simple et le plus rapide à déployer, mais le moins stable de tous.
- le 4 Stable Stick Montéria à support de crosse, avec un seul pied mais 2 montants, conçu à l'origine pour la battue, offre une meilleure stabilité, bien imparfaite cependant.

Ces modèles monopodes sont les plus rapides et faciles à mettre en œuvre, quelque soit le terrain, mais les moins stables. A réserver au tir à distance très contenue.

En fait, l'utilité d'un monopode pour le pirsch, même en terrain "fermé", paraît limitée : à plus de 50 mètres,

la précision s'avère très médiocre, et à courte distance, un tir à bras franc est aussi performant pour un chasseur entraîné. Ainsi, à l'appreau en période de rut, le brocart peut surgir à très courte distance, puis ne laisser guère que le temps d'un tir à bras franc.

Les cannes à 2 pieds - 2 montants:

- classique ou automatique : Meilleure stabilité que les monopodes. Mise en œuvre rapide. Tir à distance contenue.

ADCGG 13

Les cannes à 3 pieds - 3 montants:

- classique ou automatique : la stabilité s'améliore, mais les résultats sont assez peu différents de ceux des 2 pieds-2 montants. Mise en œuvre rapide pour les modèles à gachette. A noter sur certains modèles un écartement insuffisant des trois pieds, préjudiciable à la stabilité de l'appui.

Les cannes à 2 pieds - 4 montants:

il y a 2 supports: un support avant + un support de crosse.

Assez vite déployés, mais mouvements de mise en place peu discrets. Très bonne stabilité en azimut et en site permettant d'allonger fortement la distance de tir. Nécessitent un apprentissage.

Il en existe des modèles français (4 Stable Stick), ou étrangers, en général non réglables en hauteur sauf par écartement des pieds, et d'autres à montants télescopiques réglables.

Bipodes, ils doivent être tenus en permanence, et ne peuvent être déployés à l'avance.

Les cannes à 3 pieds - 5 montants: 2 modèles:

- le classique 3 montants + 2 de support de crosse (HP 32 de X3M1). La stabilité est là excellente, la précision aussi, même à très grande distance. Mise en œuvre moins aisée en végétation haute.

- le modèle type hongrois 3 pieds / 5 montants avec support de crosse, est un bipode 4 montants - 2 pieds, avec un montant avant en plus. Mêmes remarques et qualités que le modèle précédent. Stabilité absolue.

Certains reprochent à ces modèles à support de crosse de s'adresser à une cible peu mobile, tel un animal au gavage, à l'éveil, ne se déplaçant pas. C'est oublier que le tir d'approche ou d'affût ne s'adresse pas à des animaux lancés.

Ces modèles 5 montants peuvent être déployés à l'avance, ne nécessitent pas d'être tenus en permanence comme les mono et bipodes, ce qui peut être avantageux dans certaines situations (affût).

Ils permettent une précision étonnante pour des tirs à 200 mètres et au-delà.

La revue Connaissance de la Chasse avait publié en 2012 les résultats d'un essai de plusieurs modèles de canne, en tir sur cible à 75 mètres. La dispersion des impacts était de 15 cm pour le monopode, de 7 à 8 cm pour le bipode comme pour le tripode simple, qui ne marquait donc pas de supériorité sur le bipode, mais de 2,5 cm seulement pour le 5 montants avec support de crosse.

Quant au temps nécessaire pour déployer la canne, poser l'arme et avoir la cible en ligne, il ne paraît pas critique quand il s'agit d'un gibier calme ou au gavage, à bonne distance, qui n'a pas encore perçu le chasseur.

Le meilleur choix

Le choix doit tenir compte des caractéristiques du territoire chassé quant à la régularité du sol, la déclivité, la végétation, et les distances de tir probables. La finalité est de tuer net, de placer une balle de coffre, autant que possible de cœur, sur un gibier de profil et quasi immobile. L'exigence de stabilité de l'appui augmente avec la distance de tir. L'appui le plus stable, donc la meilleure précision, est bien entendu le fait des modèles avec support de crosse. Ils permettent une précision étonnante, des tirs très au-delà des 100 / 150 mètres, dans les territoires où ces distances peuvent être attendues, si la compétence du tireur est en adéquation. Ces modèles sont alors à privilégier.

ADCGG 13

Les cannes avec support de crosse sont de 3 catégories: monopodes, bipodes, tripodes.

Les cannes monopodes sont représentées par la montéria stick, mais sa stabilité est trop dépendante de l'entraînement du tireur et insuffisante avec la distance.

Ne restent donc que les cannes bipodes ou tripodes à 4 ou 5 montants:

- les cannes 4 montants bipodes ont une très bonne stabilité. Très bon choix. On peut citer: Decoy, Shooting Stick, 4 Stable Stick, Viper-Flex, et plusieurs autres modèles anglais et allemands.
- les cannes 5 montants tripodes ont une stabilité absolue. Très bon choix. On peut citer HP 32 de H3M1, Primos Polecat Steady Rest, Raptor, et Invincible.

Toutefois la mise en œuvre de ces tripodes peut être moins aisée selon la configuration du terrain et, surtout la végétation. Quand il faut modifier en site, ou en orientation la canne, les bipodes peuvent présenter là un avantage relatif sur les modèles tripodes, mais, revers de la médaille, leur stabilité est moins absolue.

Ces modèles à support de crosse, bipodes ou tripodes constituent le meilleur choix possible quand le territoire chassé peut comporter des nécessités de tir au delà des 100 mètres. Certes chasse à l'approche sous entend approche, mais elle peut parfois s'avérer difficile, voire impossible.

À noter qu'il existe également des supports horizontaux à 2 appuis, se fixant en tête de tripodes: l'un chez Primos (, 67 €), l'autre polonais (<http://podporka.pl/>).

Et pour être complet, mentionnons le bras Vanguard Uni-Stick (45 €) qui s'ajoute à un tripode classique pour offrir un deuxième appui ! Nous n'avons pas l'expérience de ces derniers dispositifs.

Quoiqu'il en soit, avant la sortie de chasse, l'entraînement suivi au maniement de la canne choisie, puis l'entraînement au tir avec cette canne sont des nécessités impératives. Un tireur entraîné pourra d'ailleurs obtenir de bons résultats avec un simple bipode de base à 2 montants.

Les poids des cannes varient avec la matière utilisée, le nombre de montants, et la présence de mécanismes. Depuis les 330 g d'un monopode réglable, les 780 g d'un tripode simple, aux 1.400 g pour un tripode Primos Trigger Stick, en passant par les 585 g du Bush Light et les 955 g du HP 32.

En fonction du terrain et de la longueur du parcours envisagé, c'est un élément à prendre en compte.

Quant aux prix, compter de 19 à 49 € pour les modèles de base à 1, 2, ou 3 pieds.

Pour les modèles automatiques à gachette (Trigger Stick Primos, Adjust Tunes), de 95 à 155 €.

Dans les 2 pieds 4 montants, les 4 Stable Stick s'échelonnent de 109 à 199 € selon le modèle. C'est la gamme de prix des modèles étrangers similaires, sauf le kr-system polonais à 68 €.

En tripode à support de crosse à noter le tarif étonnant du HP 32 de X3M1 chez Grube (54 €), et en 3 pieds / 5 montants, celui, raisonnable, de l'Invincible de Steflo (120 €). Le Primos Polecat Steady Rest est à 189 € en France, mais autour de 100 dollars sur le net.

Enfin, pour ceux qui préféreraient réaliser leur propre modèle, You Tube ne manque pas de suggestions, et si vous voulez faire en 10 minutes pour un coût dérisoire une canne "hongroise" 4 montants - 2 pieds / 2 supports, une vidéo: DIY quad sticks - Jak zrobić pastorał. Vous pourrez même ajouter un cinquième montant !

A PROPOS DU PLAN LOUP 2018 / 2023

Le "plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage" a été publié le 19 février par les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture. Il entend à la fois assurer la viabilité de l'espèce en France tout en protégeant mieux les troupeaux et les éleveurs, et prévoit plusieurs mesures copilotées par les collectivités territoriales.

Le plan se donne comme objectif d'atteindre une population de 500 individus d'ici 2023 contre environ 360 actuellement. Or l'accroissement de 2016 à 2017 est de 23%. Si la croissance continue à + 23% par an, ce sont plus de 1.000 loups qui seront là en 2023. Et il ne serait pas étonnant de voir les 500 loups officiels présents dès 2020. Le souci de la viabilité de l'espèce paraît donc très surévalué, pour le moins.

Il faut aussi savoir que, de plus, les organisations pro-loups demandent à leurs adhérents de détruire soigneusement tous les indices de présence du loup qu'ils pourraient trouver (traces, crottes, poils, ...). Donc pour avoir des comptages CMR (capture-marquage-recapture) corrects de la part de l'ONCFS, seule habilité, cela va devenir difficile. Et le nombre réel de loups sera de plus en plus l'objet de controverses.

On peut aussi s'interroger sur le fait que seulement 360 loups aient pu égorger et tuer plus de 12.000 ovins ou autres en 2017, (soit 33 bêtes d'élevage par an et par loup), outre les proies sauvages. Et l'over killing est plus que rare chez les loups purs.

Rappelons-nous que les 66 loups réintroduits dans et en bordure du parc de Yellowstone entre 1995 et 1996 sont devenus 1.700, et ce malgré des prélèvements de plus de 500 loups par an depuis 3 ans !

De 2004 à 2017 le nombre total de prélèvements de loups autorisés en France a été de 198 spécimens. Sur ces 198, seulement 125 ont été prélevés (dont 15 braconnés) soit un taux de réalisation de 63% seulement, ou 55% hors braconnage. 125 loups en treize ans.

Les conclusions alarmistes des écologistes de l'ONCFS et du Muséum National d'Histoire Naturelle, dans leur « Expertise collective de la situation du loup en France », se sont trouvées écartées par le bilan du suivi hivernal (2016-2017), puis complètement balayées par les résultats du suivi estival (novembre 2017).

Malgré cela, ces conclusions erronées continuent à guider la politique de l'état vis-à-vis du loup. Pourquoi ?